

ACCES ET DEPLACEMENTS

24 mars 2011

- 33. Le tracé de la barrière de séparation, et le régime de permis qui y est associé, continuent d'avoir des effets humanitaires, sociaux et économiques graves sur la vie des Palestiniens. Ils continuent de couper tout lien entre Jérusalem-Est et le reste de la Cisjordanie et même entre les communautés palestiniennes à Jérusalem-Est.
- **34.** La construction de la barrière de séparation, qui a démarré en 2002, a continué tout au long de 2010. Dans la zone autour de la municipalité de Jérusalem, la barrière de séparation est longue de 168 kms, dont seulement 3 % longe la Ligne verte de 1967. La raison principale de cette déviation était d'intégrer 12 colonies israéliennes (et l'espace pour leur future expansion).
- 35. Le tracé de la barrière de séparation modifie de fait les frontières de Jérusalem et, dans certains cas, elle traverse des quartiers palestiniens densément peuplés. Par conséquent, de nombreuses communautés palestiniennes (telles que celles de Kafr'Aqab et de Shu'fat) habitant à l'intérieur de la frontière municipale de Jérusalem se retrouvent du côté « Cisjordanie » de la barrière de séparation. Ces communautés doivent passer des checkpoints pour avoir accès aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services auxquels ils ont droit en tant qu'habitants de Jérusalem. La barrière de séparation a également des effets sur 16 localités de Cisjordanie qui sont piégés du côté « Jérusalem » de la barrière de séparation. Le statut de ces habitants par rapport à leur droit de résidence est incertain ; ils n'ont pas accès aux services de base et craignent d'être déplacés.
- **36.** Au mois d'avril de cette année, les travaux de construction sur la barrière de séparation autour du village palestinien de Al Walaja ont repris. Ces travaux ont entraîné la confiscation de terrains et le déracinement d'arbres. Une fois achevé, la barrière de séparation entourera complètement le village (qui ne sera accessible que par le biais d'un tunnel) et coupera les agriculteurs d'une grande partie de leurs terres agricoles.
- 37. Les Palestiniens qui n'ont pas de droit de résidence à Jérusalem-Est, ou qui n'ont pas la nationalité israélienne, ont besoin d'un permis pour entrer à Jérusalem. Les Palestiniens qui se voient accorder un permis ont un accès limité à 3 des 14 checkpoints de la barrière de séparation : à Qalandya, à Gilo et à Zaytoun. La procédure pour obtenir ce permis est difficile et longue et de nombreuses conditions s'appliquent, il y a par exemple une limite de temps ou l'interdiction de conduire une voiture ou de passer la nuit. Ceux qui ont une carte d'identité cisjordanienne et un permis pour Jérusalem ou Israël doivent entrer et sortir par le même checkpoint et courent le risque de se voir retirer leurs permis s'ils ne respectent pas cette obligation. Les permis sont suspendus lors de fermetures pour raisons de sécurité et souvent pendant les fêtes juives.

Adresse de cet article : https://plateforme-palestine.org/ACCES-ET-DEPLACEMENTS	